

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le mardi 7 septembre 2021 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M^{me} Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M^{me} Nathalie Simard et M^{me} Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M^{me} Dany Dallaire, directrice générale

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

188-09-21

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Suzy Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée :

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2 - Acceptation du procès-verbal de la session tenue le 9 août 2021
- 3 - Demande de dérogation mineure de M^{me} Claudine Tremblay et de M. Roger Tremblay
- 4 - Demande de dérogation mineure de M^{me} Émilie St-Laurent
- 5 - entente complémentaire entre la municipalité et la SÉPAQ
- 6 - Travaux de réfection de voirie rang 10 - suivi
- 7 - Achat équipement de bureau
- 8 - Travaux de voirie rang des Îles (RIRL) - suivi
- 9 - Projet aqueduc chemin du Golf – décompte numéro 3 entrepreneur
- 10 - Travaux de réfection rang 5 - laboratoire
- 11 - Travaux Véloroute des Bleuets – chemin des Bassins - suivi
- 12 - Correspondance
- 13 - Rapports des comités
- 14 - Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2021-09
- 15 - Embauche animateur sportif - gymnase
- 16 - Réfection système de désinfection eau potable – rapport des soumissions
- 17 - Travaux de réfection douches – camping municipal
- 18 - Dépôt des états financiers de l'exercice 2020
- 19 - États comparatifs budgétaires 2021
- 20 - Bilan eau potable 2020
- 21 - Affaires nouvelles
- 22 - Période de questions
- 23 - Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENUE LE 9 AOÛT 2021

189-09-21

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la session tenue le 9 août 2021, tel que rédigé.

3- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MME CLAUDINE TREMBLAY ET DE M. ROGER TREMBLAY

M. Jean-Sébastien Allard résume le dossier.

M^{me} Claudine Tremblay et M. Roger Tremblay ont fait une demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation projetée d'un agrandissement de 2.13 mètres par 3.66 mètres à l'avant du bâtiment principale ne respectant pas la marge minimale prescrite à l'annexe 1 du règlement de zonage numéro 2018-464 qui prescrit un alignement minimum de 2 mètres.

Le CCU recommande l'acceptation de cette demande sous certaines conditions.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal de 2.13 mètres par 3.66 mètres dans la marge latérale gauche par M^{me} Claudine Tremblay et M. Roger Tremblay;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un agrandissement dans le prolongement d'un mur donnant sur la galerie existante, où un plancher et une toiture sont déjà existants;

CONSIDÉRANT QU'une rangée d'arbres sépare l'agrandissement projeté et la limite de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par le fait d'accorder la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande l'acceptation de cette demande sous certaines conditions;

190-09-21

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande de dérogation de M^{me} Claudine Tremblay et M. Roger Tremblay, afin de régulariser l'implantation projetée d'un agrandissement de 2.13 mètres par 3.66 mètres à l'avant du bâtiment principale pour la propriété du 28, chemin du Golf, sous certaines conditions :

- À ce que la distance minimale entre le bâtiment et la ligne latérale gauche ne soit pas à moins de 1.2 mètres;
- À ce qu'il s'agisse d'un mur aveugle pour la partie prolongé du mur existant;
- Il ne sera pas possible de prévoir de construire une galerie attenante à l'agrandissement proposé par le demandeur.

4- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M^{ME} ÉMILIE ST-LAURENT

M. Michel Tremblay résume le dossier.

M^{me} Émilie St-Laurent a fait une demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation projetée d'un bâtiment accessoire à 5.19 mètres de la ligne avant, ne respectant pas la marge minimale prescrite du tableau 4, du règlement de zonage numéro 2018-464 qui prescrit un alignement minimum identique au bâtiment principal de 8 mètres.

Le CCU recommande l'acceptation de cette demande sous certaines conditions.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée afin d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire à 5.19 mètres de la ligne avant par M^{me} Émilie St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est escarpé et qu'il y a peu d'endroit propice à un tel projet;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par le fait d'accorder la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande l'acceptation de cette demande, sous certaines conditions;

191-09-21

À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande de dérogation de M^{me} Émilie St-Laurent, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 5.19 mètres de la ligne avant au 109, chemin de la Baie-des-Girard, conditionnellement à ce que la demanderesse s'assure de respecter le minimum de 0.6 mètres de la limite latérale.

5- ENTENTE COMPLÉMENTAIRE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA SÉPAQ

M^{me} Dany Dallaire résume le dossier.

L'an dernier, une entente est intervenue par laquelle la municipalité acceptait de fournir le service d'aqueduc à la SÉPAQ et qui prévoyait les modalités financières de partage des coûts du projet.

Une entente complémentaire a été préparée afin d'apporter des précisions. Les précisions portent sur l'entretien annuel de la conduite et l'engagement de chacune des parties pour la qualité de l'eau.

L'entente complémentaire est déposée au conseil pour approbation et autorisation de signature.

192-09-21

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'entente complémentaire avec la Sépaq pour l'entretien annuel de la conduite et l'engagement de chacune des parties pour la qualité de l'eau et d'autoriser M. Émile Hudon, maire, et M^{me} Dany Dallaire, directrice générale, à agir à titre de signataire de l'entente complémentaire au nom de la municipalité.

6- TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE RANG 10 - SUIVI

M^{me} Dany Dallaire résume le dossier.

Les travaux de voirie du rang 10 sont terminés.

L'entrepreneur a déposé une troisième demande de paiement au montant de 8 255.50 \$ avant taxes et retenue. Cette demande complète le coût des travaux.

L'ingénieur au dossier recommande ce paiement ainsi que la libération de 50 % de la retenue.

193-09-21

Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande du troisième paiement de Les Entreprises Rosario Martel inc. pour les travaux de réfection de voirie dans le rang 10, ainsi que la libération de 50 % de la retenue, pour un montant total de 41 925.96 \$ taxes incluses.

7- ACHAT ÉQUIPEMENT DE BUREAU

M^{me} Dany Dallaire résume le dossier.

La municipalité possède une machine à plier (plieuse) laquelle a rendu l'âme il y a quelques semaines. Cet équipement est utile et nécessaire lors d'envoi massif de dépliants, circulaires ou autre, selon les normes de Postes Canada exigeant que de tels envois soient pliés la plupart du temps.

Nous avons reçu trois (3) propositions de la firme Blackburn et Blackburn. Aucun autre fournisseur n'a déposé de proposition.

194-09-21

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition d'une plieuse modèle MBM 408 auprès de Blackburn et Blackburn pour un montant de 5 095.00 \$.

8- TRAVAUX DE VOIRIE RANG DES ÎLES (RIRL) - SUIVI

M^{me} Dany Dallaire résume le dossier.

Le décompte numéro 4, au montant de 59 116.27 \$ avant taxes est déposé. Ce décompte inclut la fin des travaux et la libération en partie des retenues.

195-09-21

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le décompte numéro 4 de Les Entreprises Rosario Martel inc. au montant de 59 116.27 \$ avant taxes et d'en autoriser le paiement.

9- PROJET AQUEDUC CHEMIN DU GOLF – DÉCOMPTE NUMÉRO 3 ENTREPRENEUR

M^{me} Dany Dallaire résume le dossier.

Concernant ces travaux terminés au printemps dernier, une demande d'ajustement et de travaux supplémentaires avait été présentée par l'entrepreneur, laquelle n'a pas été acceptée. Des négociations ont été entreprises et une entente est déposée sous la directive C-02, au montant de 9 187.18 \$ avant retenue et taxes.

196-09-21

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la directive C-02 et d'autoriser le paiement du décompte progressif # 3 au montant de 10 034.81 \$ pour les travaux d'aqueduc dans le chemin du Golf, à l'entrepreneur Truchon Excavation.

10- TRAVAUX DE RÉFECTION RANG 5 - LABORATOIRE

Des offres de services ont été demandées auprès de laboratoire en vue des travaux d'analyses habituels et également de la surveillance des travaux de réfection du rang 5.

Aucune firme n'a déposé de proposition, étant incapables d'assumer la partie « surveillance ». La directrice générale est mandatée pour trouver une solution. Par ailleurs, M. le maire soumet l'idée de profiter des travaux afin de faire réaliser le décohesionnement du pavage dans la bretelle d'accès au rang 5 à proximité des travaux. Le coût est estimé à environ 5500 \$.

197-09-21

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les travaux additionnels de décohesionnement de la bretelle d'accès au rang 5 par l'entrepreneur Inter-Cité Construction dans le cadre du projet de réfection d'une partie du rang 5.

11- TRAVAUX VÉLOROUTE DES BLEUETS – CHEMIN DES BASSINS - SUIVI

M. le maire explique le dossier.

Ces travaux sont sous la gestion de la MRC Domaine-du-Roy. Lors de la dernière visite de ce chantier, il a été constaté des travaux non acceptables dans le chemin du Bassin (chemin d'accès au garage municipal).

Nous avons des craintes à l'effet que les corrections ne soient pas faites à la satisfaction de la municipalité.

ATTENDU QUE des travaux de bonification de la Véloroute des Bleuets sont en cours actuellement, lesquels travaux empruntant en partie le chemin d'accès au garage municipal (chemin des Bassins);

ATTENDU QUE la présence de vallons sur le profil de ce chemin a été constatée, suite aux travaux;

ATTENDU QUE le conseil juge la situation non acceptable;

ATTENDU QUE les travaux sont sous la gestion de la MRC Domaine-du-Roy et la supervision de la firme d'ingénieur Mageco-LMG;

198-09-21

À CES CAUSES, il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- De demander la réalisation de travaux de corrections à la chaussée du chemin des Bassins menant au garage municipal et appartenant à la municipalité;
- de signifier à la MRC du Domaine-du-Roy notre intention de refuser les travaux si les correctifs n'ont pas été effectués à la satisfaction de la municipalité..

12- CORRESPONDANCE

Comité de sécurité publique MRC de Lac-Saint-Jean

Rapport annuel d'activités 2020-2021.

Club nautique Belle-Rivière

Demande d'aide financière pour l'acquisition d'un défibrillateur automatique.

199-09-21

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition d'un défibrillateur automatique pour le Club nautique Belle-Rivière.

M. Gilles Bélanger, député d'Orford

Accusée de réception de notre lettre du 21 juillet et confirmation qu'un travail de révision de la carte des foyers non-desservis par Internet haute vitesse sera effectué et qu'un projet admissible pourra être identifié pour être financé dans le cadre de l'opération en cours.

CN

Demande à l'effet de proclamer la Semaine de la sécurité ferroviaire.

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 20 au 26 septembre 2021;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme

pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

200-09-21

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

13- RAPPORTS DES COMITÉS

C.C.U.

M. Michel Tremblay résume la rencontre du 30 août dernier.

Comité d'embellissement

M^{me} Suzy Lessard informe le conseil que la journée du 19 septembre prochain, une activité sera organisée pour les participants du concours Maison Fleuries afin de remettre les prix de participation.

14- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2021-09

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

201-09-21

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2021-09 au montant de 890 913.55 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	455 300.56 \$
- Déboursés :	453 612.99 \$
- Retenues :	
Construction Rock Dufour	<u>(18 000.00) \$</u>
TOTAL :	890 913.55 \$

LES POINTS # 15 À 20 SONT REPORTÉS AU 20 SEPTEMBRE 2021, LORS DE L'AJOURNEMENT.

21- AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

22- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault et M^{me} Suzy Lessard annoncent qu'ils ont l'intention de solliciter un autre mandat, lors des prochaines élections.

AJOURNEMENT

202-09-21

À 20 h, il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner la séance au lundi 20 septembre 2021 à 19 heures.

Émile Hudon
Maire

Dany Dallaire
Directrice générale